



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 mars 2020

L'Etat solidaire : plus de 128 000 places ouvertes pour les personnes sans-abri en Île-de-France

Ce vendredi 27 mars, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a échangé avec les représentants de la Fédération des acteurs de la solidarité AS-IDF, d'Emmaüs Solidarité, de France Horizon, d'Aurore, et du Centre d'action sociale protestant et des principales associations sociales afin de travailler à l'amélioration du dispositif de protection des personnes sans-abri. Depuis le début de la crise sanitaire, les services de l'Etat en Île-de-France engagent, en lien étroit avec les collectivités locales et les associations, des actions massives afin de permettre à chaque personne sans-abri de pouvoir bénéficier d'un hébergement. A ce titre, 8 600 places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes, venant s'ajouter aux 120 000 places déjà ouvertes toute l'année.

8 600 places supplémentaires ouvertes pour les personnes sans-abri

Dans le cadre des orientations arrêtées par le gouvernement et annoncées par Julien Denormandie, ministre en charge de la Ville et du Logement, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a rappelé que la protection de tous les franciliens, y compris des personnes sans-abri, est la priorité. « *Nous travaillons en ce sens avec nos partenaires associatifs afin de travailler à l'amélioration constante des dispositifs de protection mis en place, et d'apporter les réponses les plus adaptées compte-tenu du contexte actuel.* »

Le Président de la République a annoncé le prolongement de la trêve hivernale de deux mois, la réquisition de places d'hôtels pour héberger les sans-abri et la mise en place de centres pour les sans-abri contaminées au Covid-19 dont l'état de santé ne nécessiterait pas une hospitalisation.

Ainsi, les 4 989 places hivernales sont maintenues ouvertes dans toute la région, dont 2 252 situées à Paris. Pour compléter ce dispositif de protection, 2 962 places d'hôtel supplémentaires ont été ouvertes depuis le 9 mars en Île-de-France.

5 gymnases mis à disposition par la ville de Paris ont permis d'accueillir 663 personnes supplémentaires en hébergement d'urgence. Cette mesure a notamment permis de

desserrer les sites sur lesquels les gestes barrières, en particulier les règles de distanciation sociale, sont difficiles à mettre en œuvre.

Des structures médicales identifiées par l'ARS apporteront un appui complémentaire en diagnostiquant les cas avérés et en envoyant des équipes sanitaires mobiles sur place.

Par ailleurs, une opération conduite par la préfecture de la Seine-Saint-Denis, appuyée par la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, s'est également déroulée à Aubervilliers (93) le 24 mars dernier et a permis à 732 migrants de bénéficier d'un hébergement d'urgence ainsi que d'un accompagnement social et sanitaire.

L'Etat porte également toute son attention au public usager de drogues et veille à ce que les conditions de prise en charge respectent les gestes barrières recommandés. Les principales structures de prise en charge (CSAPA, CAARUD, Salle de consommation à moindres risques, espace de repos et bus méthadone) ont pu être maintenues ou rouvertes. L'orientation des usagers à la rue vers des chambres hôtelières a été renforcée : 150 usagers y sont actuellement hébergés et y bénéficient d'un accompagnement médico-social.

Une protection sanitaire renforcée des personnes à la rue

Afin d'assurer la protection sanitaire des populations les plus précaires et les plus démunies face à l'épidémie, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a distribué 50 000 masques aux structures d'hébergement franciliennes le weekend dernier. Conformément aux recommandations de l'ARS, ces masques sont à destination des personnes malades et des personnels en contact avec celles-ci. Une étude est actuellement en cours pour répondre le moment venu aux besoins des associations.

Des centres dédiés aux personnes hébergées ou personnes sans-abri ayant développé le COVID-19 sans signes cliniques graves ont été ouverts la semaine dernière afin d'y isoler les malades et d'éviter la propagation du virus dans les autres structures d'hébergement.

4 structures de ce type sont déjà opérationnelles :

- dans le 14ème, La Rochefoucauld, avec 73 places pour adultes ;
- dans le 18ème, le centre boulevard Ney offre 70 places ;
- 40 places dans le Val d'Oise à Argenteuil (95) ;
- 48 places dans les Hauts de Seine à Nanterre (92).

L'accompagnement social et sanitaire de ces personnes vulnérables est assuré par les professionnels de France Horizon, de la Croix Rouge Française, d'Aurore et du CASH de Nanterre.

Afin de compléter ce dispositif, 4 autres structures ont été identifiées et ouvriront dans les prochains jours en Essonne (Athis-Mons), dans les Yvelines (Jouy-en-Josas) et en Seine-et-Marne.

Au total, ce sont 400 places qui seront ouvertes pour les personnes sans-abri contaminées.

La continuité du dispositif de distribution alimentaire assurée

En complément, l'Etat en Île-de-France, en collaboration avec la Ville de Paris et les associations, a engagé un travail de restructuration du dispositif de distribution alimentaire, pour faire face aux difficultés engendrées par la crise sanitaire actuelle. 5 sites ont été identifiés à Paris et 20 points de distribution de proximité sont ouverts dans des paroisses

sur proposition du Diocèse de Paris. Les 10 restaurants solidaires de la Ville ont réorganisé leur chaîne de production afin de réaliser des sachets-repas, désormais distribués dans ce réseau redéfini de distribution.

En complément, l'association Aurore fournit 5 500 repas par jour dont une partie vient alimenter ce réseau.

A ce jour, des tickets services ENDERED au profit des ménages hébergés à l'hôtel ont été distribués le 20 mars dernier, à hauteur de 200 000 euros. La deuxième commande régionale, à hauteur de 1,7 millions d'euros en ticket service, a été livrée ce vendredi et diffusée par la Croix-Rouge. Ils permettront de nourrir 38 000 personnes hébergées à l'hôtel pour une durée d'un mois. Cette distribution a été élargie aux familles de l'Europe de l'Est vivant dans des campements en Île-de-France.

La distribution cible prioritairement les publics les plus vulnérables, sans ressources et les plus éloignées des lieux de distribution alimentaire encore ouverts.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

[@Prefet75_IDF](#)